

DOSSIER DE LABELLISATION DEPARTEMENTALE DE L'ECOLE MINI-BASKET

FICHE DE PRESENTATION

1. Présentation générale

Afin d'inciter les clubs Lot-et-Garonnais à progresser et à augmenter leurs actions envers le public jeune du mini-basket, le comité départemental a mis en place depuis 2010 la labellisation : du label un panier de basket, auquel presque toutes les écoles de basket peuvent prétendre, à quatre paniers de basket pour lequel les critères seront un gage de dynamisme et de qualité. Le comité s'engage dans une démarche cohérente et d'accompagnement. De plus quand les clubs auront les 4 paniers de basket, ils seront proches de la labellisation fédérale. Le label départemental a pour but d'annoncer une véritable volonté de conquérir autonomie, notoriété, avenir,...

Encore faut-il éviter qu'elle ne soit qu'une formalité. Le véritable problème est qu'il n'existe pas de recettes, mais plutôt des stratégies susceptibles de faire vivre le projet et de lui donner un sens par la confrontation des points de vue, des idées et des souhaits.

2. Les Objectifs

- Aider les clubs à mieux se structurer et prendre en compte les spécificités de chaque enfant
- Améliorer l'accueil des enfants et de leur famille
- Faire connaître les besoins de chacun

3. Organisation

La commission d'attribution pour étudier et attribuer les labels en fonction des critères établis sera constituée de :

- 2 membres de la commission technique
- 2 membres de la commission jeunes
- 1 membre de la commission CAS
- 1 membre de la commission sportive
- 1 membre de la commission salles et terrains
- Avis des Conseillers Techniques Fédéraux (C.T.F)

4. Démarches à effectuer

- a) Le dossier de labellisation est envoyé à tous les clubs. Libre à eux ensuite d'entreprendre la démarche ou non.
- b) Le dossier est à remplir et à renvoyer dans les plus brefs délais au Comité du Lot-et-Garonne de basket ball.
- c) Un délégué du Comité se rendra dans les clubs pour apprécier sur le terrain la qualité des infrastructures, de l'accueil etc...
- d) Les dossiers seront examinés soigneusement par la commission d'attribution qui retiendra ceux qui lui paraissent correspondre le mieux aux attentes en matière de mini-basket.
- e) Le label est décerné pour 3 ans. Chaque saison, le club peut solliciter un label de niveau supérieur.
- f) Une remise officielle des oriflammes sera organisée et une dotation sera attribuée aux clubs labellisés.
 - Label 1 : 1 panneau sur l'oriflamme: dotation de 10 ballons taille 5
 - Label 2 : 2 panneaux sur l'oriflamme: un kit pédagogique
 - Label 3 : 3 panneaux sur l'oriflamme: une formation animateur ou initiateur
 - Label 4 : 4 panneaux sur l'oriflamme: une formation animateur et initiateur

CONCLUSION

Toute notre action à la commission mini-basket tend vers un seul objectif, qui doit également devenir le vôtre : LA FIDELISATION des jeunes !
Seul moyen de lutter contre la désertification d'une partie de notre territoire, de permettre aux petits clubs de développer des projets sportifs intéressants, bref, d'assurer une égalité des chances à tous les enfants, à tous les clubs, quelle que soit leur situation géographique ou économique.





DOSSIER DE LABELLISATION DEPARTEMENTALE DE L'ECOLE DE MINI-BASKET

CLUB :

Dossier à remplir et à retourner au :

Comité Départemental de Basket-Ball de Lot-et-Garonne
« Commission Jeunes »
27 rue de l'Ecole Normale
47000 AGEN

Tel : 05.53.66.96.60 / 06.89.97.41.23
Adresse Email : ctf.developpement@basket47.com
Site Web : www.basket47.com